SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

Etablissement autonome de droit public de la République et Canton de Neuchâtel



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DES MOYENS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES AÎNÉS AU VOLANT

En raison de l'allongement de l'espérance de vie, les personnes âgées sont toujours plus nombreuses à conduire et à rester en pleine forme aussi bien physiquement que psychiquement. Toutefois, la conduite étant une affaire de responsabilité individuelle, chacun doit se demander régulièrement s'il maîtrise les exigences élevées de la conduite d'un véhicule et si son état de santé lui permet toujours de prendre le volant en toute sécurité. Le SCAN reconduit en 2015 son action de subventionnement de la formation continue volontaire et met en place une nouvelle action: des bons de réduction pour les transports publics suisses à toute personne qui renonce volontairement à son permis de conduire.

La formation continue, un bon moyen de se maintenir à jour

La densité de la circulation augmentant, les aménagements routiers changeant, de nouvelles règles de la circulation apparaissent et d'autres sont modifiées. Même si la technologie des véhicules s'améliore dans le sens de faciliter la conduite d'un véhicule, chaque conducteur doit toutefois régulièrement se demander s'il maîtrise parfaitement toutes ces nouveautés quelque soit son âge d'ailleurs. Suivre volontairement des cours de formation pour se perfectionner et maintenir ses connaissances à jour est la bonne solution. C'est dans ce sens que le SCAN subventionne de nombreux cours de formation continue dont la liste se trouve sur www.scan-ne.ch/subvention.

S'autoévaluer, un moyen responsable pour décider

Avec les années, les facultés physiques nécessaires à une conduite en toute sécurité diminuent:

- **Vue**: la vision de nuit et au crépuscule baisse, le temps nécessaire pour obtenir une vision nette s'allonge. On perçoit moins bien les mouvements sur les bords du champ visuel et on est plus vite ébloui. Seule l'acuité visuelle peut être corrigée.
- **Mobilité**: certains mouvements comme celui de tourner la tête deviennent plus difficiles et plus lents. Un entraînement régulier permet de maintenir voire d'augmenter la mobilité et la force.
- **Réactions et coordination**: le stress généré par la confrontation de situations de trafic complexes risque d'augmenter les erreurs d'appréciation.
- Maladies et médicaments: certaines maladies nécessitant des prises de médicaments peuvent avoir un effet négatif sur le comportement au volant. La prise de médicaments et leur association doivent toujours être discutées avec un médecin.

Voici une série de questions à se poser régulièrement à des fins d'autoévaluation:

- Les carrefours ou la circulation dense en ville me rendent-ils parfois nerveux ?
- Dois-je parfois ralentir pour pouvoir lire les panneaux de signalisation routière ?
- Quand je conduis de nuit et qu'il y a de la circulation en sens inverse, ai-je de la peine à bien voir ?
- Est-ce que je réagis plus lentement qu'avant dans les situations difficiles ?
- M'arrive-t-il de ne voir d'autres usagers de la route qu'au dernier moment ?
- Est-ce que l'on me dépasse souvent ?
- Des personnes de mon entourage m'ont elles déjà conseillé de renoncer à mon permis de conduire ?
- Ne serais-je pas plus à l'aise avec une voiture plus petite, équipée d'une boîte de vitesse automatique?

Il est important d'en discuter avec son médecin (sans attendre le contrôle médical obligatoire dès 70 ans), avec un moniteur d'auto-école ou des personnes de son entourage. Le SCAN encourage toute personne se sentant concernée par ces interrogations de prendre les mesures appropriées pour rester au volant ou d'envisager de renoncer à son permis de conduire.

SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

Etablissement autonome de droit public de la République et Canton de Neuchâtel



Renoncer volontairement à son permis de conduire

Si la sécurité du conducteur et celles des autres est compromise pour les raisons évoquées si dessus, le SCAN propose en 2015 des bons de réduction pour les transports publics suisses à toute personne qui renonce volontairement à son permis de conduire,

Remplacer sa voiture au profit d'un autre moyen de locomotion, tel que le train, le bus ou tout autre transport public, n'est certes pas une décision simple mais peut permettre à l'utilisateur de poursuivre ses activités habituelles tout en gardant une certaine indépendance.

Le site <u>www.restermobile.ch</u> fournit des informations sur une offre de cours pour les aînés traitant de la mobilité quotidienne.

Les bons de réduction offrent un rabais de:

- CHF 200.- lors de l'achat d'un abonnement général 2ème classe.
- CHF 250.- lors de l'achat d'un abonnement général 1ère classe.
- **CHF 33.-** lors de l'achat d'un abonnement demi-tarif. Ce bon permet préalablement de bénéficier d'un abonnement demi-tarif découverte de 2 mois.

La Chaux-de-Fonds, le 18.12.2014.

Ce communiqué reprend des éléments de la brochure "Rester mobile, des conseils pour votre sécurité en voiture" du bureau de prévention des accidents (bpa) et de l'association des services des automobiles (asa).

Pour tous renseignements complémentaires :

Philippe Burri, directeur du SCAN, 079 624 45 71, philippe1.burri@ne.ch